

Développement des contrats aidés : un tremplin vers l'emploi

En Bourgogne-Franche-Comté, 216 300 demandeurs d'emploi sont inscrits en 2015 à Pôle emploi. Ils représentent 12,3 % de la population en âge de travailler, une part moins élevée qu'en moyenne nationale.

Parmi les demandeurs d'emploi de la région, 38 % exercent une activité réduite. Leur nombre en progression témoigne pour partie du développement des emplois de courte durée. Comme dans les autres régions françaises, le chômage de longue durée progresse de façon continue depuis 2010. Pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, les contrats aidés ont été mis en place auxquels s'ajoute le dispositif Garantie Jeunes depuis le début 2017.

Les difficultés sur le marché du travail sont très marquées dans le Territoire de Belfort. La situation est plus favorable en Côte-d'Or et dans le Jura.

Guillaume Volmers, Insee Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, le taux de chômage s'établit à 9 % au troisième trimestre 2016, soit 0,7 point de moins qu'en France métropolitaine. La région se positionne ainsi en cinquième place parmi les 13 régions métropolitaines où le taux est le plus faible (figure 1). La proximité de grands pôles d'emploi extérieurs à la région fournissant des opportunités de travail contribue à réduire le taux de chômage. En effet, près de 8 % des actifs en emploi de la région travaillent à l'extérieur, notamment en Suisse, en Île-de-France et en Auvergne-Rhône-Alpes.

Depuis 2010, le taux de chômage régional suit une évolution identique à la moyenne nationale (figure 2). Après une augmentation continue de 2011 à 2013 jusqu'à atteindre 9,4 %, il a fluctué jusqu'à la mi-2015. Depuis, il baisse régulièrement dans la région comme dans l'ensemble de la France métropolitaine.

Hausse modérée de la demande d'emploi

La baisse du taux de chômage ne signifie pas pour autant que le nombre de demandeurs d'emploi recule. Une autre façon d'appréhender les difficultés du marché du travail consiste à observer les inscriptions à Pôle emploi.

La Bourgogne-Franche-Comté compte 216 300 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) de catégorie A, B ou C (définitions) en 2015. Ceux-ci représentent 12,3 % de la population en âge de travailler, classant la région au troisième rang des régions métropolitaines où le taux est le plus faible. Cette proportion a augmenté de façon plus modérée entre 2013 et 2015 (+ 1,2 point) que dans les autres régions françaises. Cela provient d'une part d'une hausse plus modeste du nombre des demandeurs d'emploi

(+ 9,5 %) que dans les autres régions. D'autre part, conséquence d'une démographie atone et vieillissante, la population en âge de travailler baisse de 1,2 % dans la région, davantage qu'au niveau national.

Forte augmentation de l'activité réduite

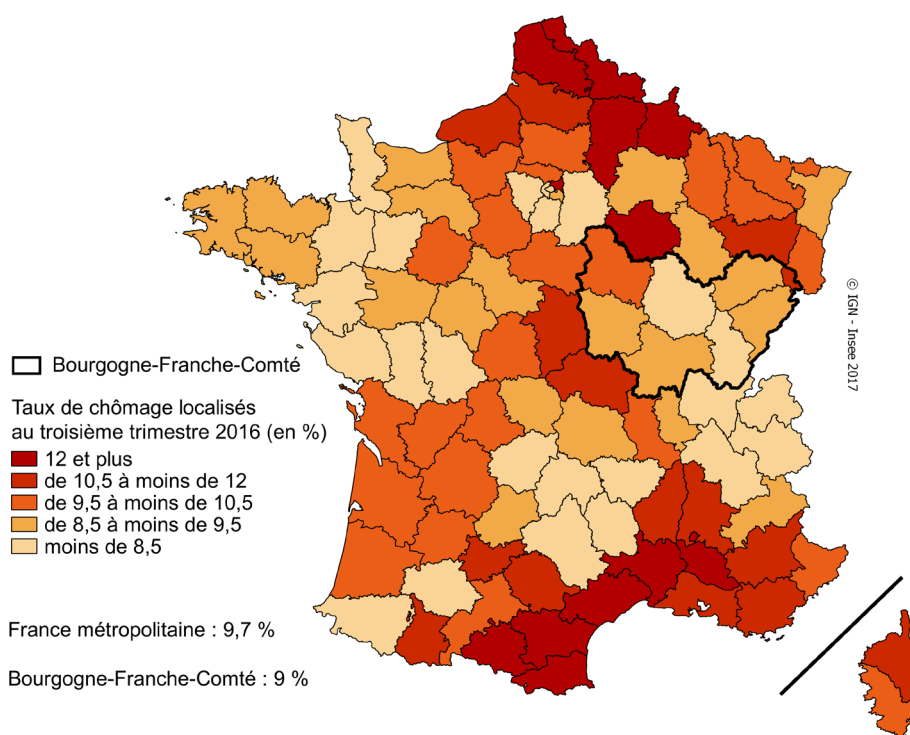
Avoir un travail ne préserve pas forcément de la pauvreté monétaire mais permet

de conserver un lien avec une activité professionnelle.

Près de 81 600 demandeurs d'emploi ont une activité réduite en Bourgogne-Franche-Comté en 2015. Recherchant activement un emploi tout en exerçant une activité rémunérée, ils représentent 38 % de l'ensemble des demandeurs d'emplois inscrits à Pôle emploi. Leur nombre a fortement progressé de 17,2 % entre 2013 et 2015, davantage que

1 Le Jura et la Côte-d'Or relativement épargnés par le chômage

Taux de chômage localisés au 3^e trimestre 2016



Source : Insee, taux de chômage localisés

celui des personnes à la recherche d'un emploi n'exerçant aucune activité (+ 5,2 %). Néanmoins, cette hausse figure parmi les plus faibles de métropole, derrière la région Hauts-de-France ; elle est inférieure de 2,7 points à la moyenne nationale. Cette progression du nombre de demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite témoigne du développement d'emplois de courte durée (intérim, CDD court, saisonnier, travail à temps partiel choisi ou subi). Cette évolution est de plus favorisée par la réglementation qui autorise le cumul partiel d'une allocation avec le revenu d'une activité réduite.

De plus en plus de personnes éloignées durablement de l'emploi

Le chômage de longue durée, facteur de risque de déqualification et de pauvreté, augmente dans toutes les régions sans discontinuer depuis 2010. En Bourgogne-Franche-Comté, 96 200 personnes sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an en 2015. Elles représentent 5,5 % de la population en âge de travailler ; c'est un peu moins que la moyenne métropolitaine (5,9 %). Toutefois, l'éloignement prolongé du marché du travail peut conduire des demandeurs en fin de droits à ne pas renouveler leur inscription, minimisant ainsi le décompte des demandeurs d'emploi de longue durée.

La proportion de jeunes demandeurs d'emploi se stabilise

Dans la région, 38 700 demandeurs d'emploi sont âgés de moins de 26 ans en 2014. Ces jeunes, en particulier ceux sans aucune expérience professionnelle, connaissent ainsi un début de vie active difficile. Après une forte hausse de 2011 à 2013, la part des jeunes demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler se stabilise et s'établit à 2,2 % comme en France métropolitaine.

Le contrat initiative emploi favorise davantage l'insertion

Pour réduire les difficultés sociales, le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (PPPIS) reconnaît l'accès à l'emploi comme facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté. Un de ses objectifs est de venir en aide aux demandeurs d'emploi et de les accompagner vers l'insertion. Le développement des contrats aidés depuis 2010 constitue un levier favorisant l'accès à un emploi.

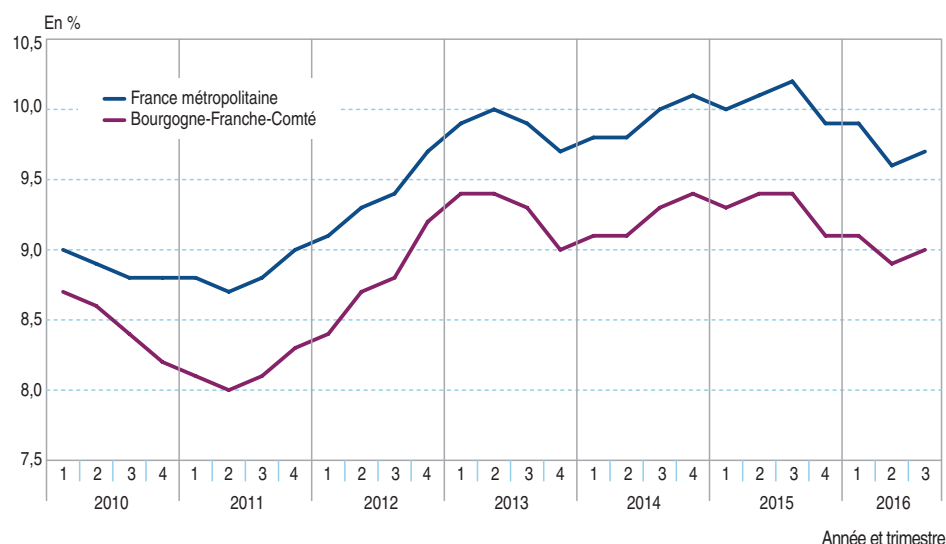
En Bourgogne-Franche-Comté, 10 483 personnes ont achevé leur contrat unique d'insertion au cours de l'année 2014 : 18 % dans le secteur marchand (CUI-CIE) et 82 % dans le secteur non marchand (CUI-CAE). Six mois après la sortie d'un contrat unique d'insertion, 54 % des bénéficiaires d'un contrat initiative emploi (CUI-CIE) ont trouvé un emploi durable contre seulement 28 % à l'issue d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE). Ces taux sont respectivement en hausse de 3 et 7 points par rapport à l'année précédente et comparables aux taux nationaux. À l'issue d'un contrat unique

d'insertion, ne pas avoir décroché un contrat à durée indéterminée ne signifie pas systématiquement se retrouver au chômage. Certains bénéficiaires trouvent un emploi à durée déterminée, d'autres rejoignent une formation (figure 3).

Par ailleurs, le dispositif Garantie jeunes, mesure du PPPIS en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans en situation de grande vulnérabilité sur le marché du travail, en expérimentation depuis 2013, est généralisé à tous les départements en 2017. Au cours des neuf premiers mois de 2016, 1 362 jeunes ont bénéficié de ce dispositif dans la région.

2 Chômage en Bourgogne-Franche-Comté : une évolution parallèle à la moyenne nationale

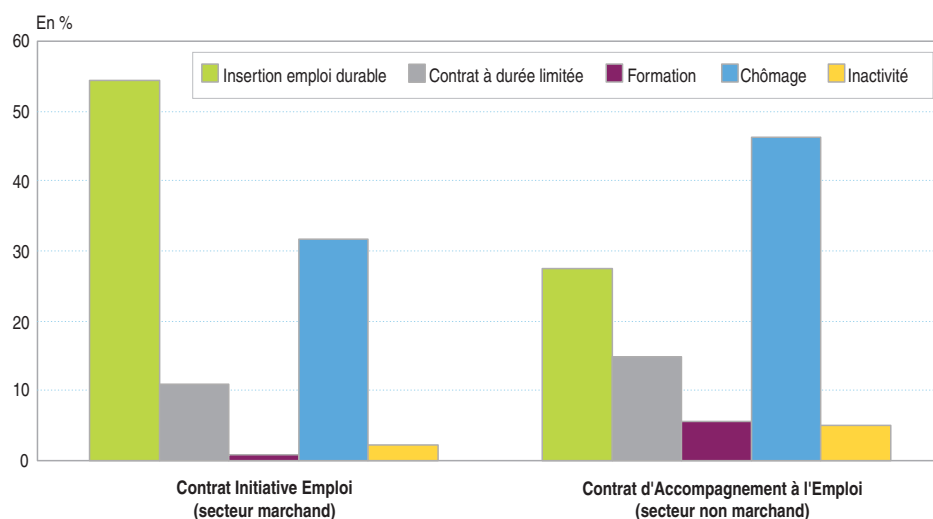
Évolution du taux de chômage



Source : Insee, Taux de chômage localisés, données trimestrielles CVS, dernier trimestre provisoire

3 Meilleure insertion pour les bénéficiaires d'un Contrat Initiative Emploi

Taux d'insertion 6 mois après la sortie d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) en Bourgogne-Franche-Comté



Source : ASP, traitement DARES

4 Territoire de Belfort : une population davantage concernée par le chômage

	Taux de chômage (en %) (3 ^e Trim. 2016)	Part de demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler* (en %)			
		Catégories ABC (2015)	Catégories BC (2015)	Moins de 26 ans (2014)	Longue durée (2015)
Territoire de Belfort	10,9	13,5	4,2	2,5	6,0
Yonne	9,6	12,7	4,7	2,2	5,7
Haute-Saône	9,4	12,3	4,4	2,3	5,7
Nièvre	9,2	11,5	4,1	2,0	5,3
Doubs	9,2	12,3	4,3	2,1	5,3
Saône-et-Loire	9,1	12,9	5,3	2,3	6,0
Côte-d'Or	8,3	12,1	4,8	2,1	5,4
Jura	7,7	11,0	4,5	2,0	4,4
Bourgogne-Franche-Comté	9,0	12,3	4,6	2,2	5,5
France métropolitaine	9,7	13,3	4,6	2,2	5,9

* Population de 15 à 64 ans

Sources : Insee, Dares – Pôle emploi

Plus de difficultés dans le Territoire de Belfort

La Bourgogne-Franche-Comté présente de fortes disparités territoriales, opposant des départements très affectés par le chômage à d'autres au contraire plus préservés (figure 4). Le Territoire de Belfort est le plus fragilisé avec un taux de chômage atteignant 10,9 % au troisième trimestre 2016. Dans ce département, la proportion de demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler est la plus élevée de la région. Les moins de 26 ans comme ceux recherchant un emploi depuis plus d'un an y sont sur représentés. C'est le département de Bourgogne-Franche-Comté qui a été le plus impacté par la crise, perdant

près de 8 % de ses emplois entre 2008 et 2013 et enregistrant de fortes réductions d'effectifs dans l'industrie. Toutefois, il est aussi l'un des deux départements de la région, avec la Haute-Saône, où le taux de chômage a le plus baissé depuis début 2013 (- 0,9 point).

Dans tous les autres départements, le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale et diminue depuis 2013. C'est dans le Jura et en Côte-d'Or que les taux de chômage sont les plus bas (respectivement 7,7 % et 8,3 %).

Le Jura se singularise par une proportion faible de demandeurs d'emploi : ils représentent 11 % de la population en âge de travailler. Le département a en effet mieux résisté à la crise économique du

fait de la présence d'un tissu économique diversifié, d'activités industrielles moins impactées par les restructurations. Ainsi l'emploi salarié s'est réduit de 1,8 % entre 2008 et 2013 contre un peu plus de 4 % dans l'ensemble de la région. Sur la période récente, le Jura est cependant le département où la croissance du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois est la plus forte : + 12,1 % entre 2013 et 2015, supérieure de 2,6 points à la moyenne régionale. Dans un contexte d'amélioration conjoncturelle, cette progression provient avant tout d'une forte augmentation du nombre de personnes exerçant une activité rémunérée tout en recherchant activement un autre emploi : + 20 %, c'est au-dessus de la moyenne nationale. ■

Définitions, sources

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs et la population active au niveau local (somme des actifs occupés et des chômeurs au lieu de résidence).

Le nombre de chômeurs correspond à celui issu des résultats de l'enquête Emploi. Il est ventilé par département selon le nombre de DEFM de catégorie A (données brutes en moyenne trimestrielle) puis désaisonnalisé.

Part des demandeurs d'emploi dans la population en âge de travailler : rapport entre le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C et la population âgée de 15 à 64 ans.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi sont regroupés en trois catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

Contrat aidé : contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales, d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Les contrats relèvent du secteur marchand (contrat unique d'insertion marchand CUI-CIE) ou du secteur non marchand (contrat unique d'insertion non marchand CUI-CAE).

Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », c'est-à-dire les personnes « en difficulté sur le marché du travail » : demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, personnes handicapées, personnes de plus de 50 ans au chômage, jeunes sans qualification...

Le dispositif « Garantie jeunes » est piloté par le ministère de l'Emploi, via les missions locales. Il est destiné aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en cycle d'études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA. Au 1er janvier 2017, le dispositif est étendu à l'ensemble du territoire, il donne à ces jeunes la garantie d'une intégration sociale et professionnelle grâce à un parcours intensif et personnalisé de formation et d'accès à l'emploi.

Pour en savoir plus

- « Bilan économique 2015 - Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Conjoncture Bourgogne-Franche-Comté* n° 3, mai 2016 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2018444>
- Politiques de l'emploi : <http://poem.travail-emploi.gouv.fr/>
- « Portrait de la Bourgogne-Franche-Comté », *Insee Dossier Bourgogne-Franche-Comté* n° 2, avril 2016 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019815>